

AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

Arrêté n°2021-14 portant adhésion de la commune de LA PENNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1 ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes modifiés lors de l'Assemblée générale du 9 février 2021 et notamment ses articles 6 et 10 ;

Vu la délibération n°D2021_15 du Conseil municipal de **La Penne** en date du **18 juin 2021** relative à son adhésion à l'Agence06 ;

Considérant que la commune de **La Penne** est une commune rurale ;

Considérant que, par sa délibération susvisée, la commune de **La Penne** adhère aux statuts de l'Agence06 et les accepte sans réserve ; que le Conseil municipal a désigné **Madame BREMOND Marjorie** comme représentant titulaire et **Monsieur FABRIZIO André** comme représentant suppléant ;

Le Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes, l'Agence06,

Arrête

Article 1 :

L'adhésion de la commune de **La Penne** à l'Agence d'ingénierie des Alpes-Maritimes est validée à la date de signature du présent arrêté.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes de l'Agence06 et transmis au contrôle de légalité.

Nice, le - 2 AOUT 2021

Le Président de l'Agence départementale
d'ingénierie des Alpes-Maritimes



Charles Ange GINESY